Publié le



#### République Française ID: 016-200083350-20240318-D18032024\_016-DE Département CHARENTE

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### Séance du 18/03/2024

Référence D18032024\_016

Terres-de-Haute-Charente

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	27	29

Date de la convocation 12/03/2024

Date d'affichage 12/03/2024

#### Objet de la délibération

Avis sur la déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre d'actions relatives au programme pluriannuel de gestion sur la partie du bassin versant présentée par le SyBTB

## Vote A l'unanimité Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt

Le: 19/03/2024

Εt

Publication ou notification du :

convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire Présents: Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M.

L' an 2024 et le 18 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement

FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. LABARUSSIAS Matthieu à Mme PRECIGOUT Sandrine

## A été nommé(e) secrétaire : M. LEONARD Jean-Pierre

Madame la maire expose qu'une enquête publique, sera menée depuis le 26 février 2024 à 9h jusqu'au 27 mars 2024 à 17h préalable à :

- la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 du bassin versant du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,
- la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.

Le maître d'ouvrage est le syndicat du bassin versant du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) dont le siège social se situe ZA d'Agris- La petite rivière, à AGRIS (16110).

Les documents sont consultables sur le site internet de la préfecture ou en mairie.

Le conseil municipal de la commune est appelé à donner son avis sur ce projet.

# Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL :

**DECIDE** d'émettre un avis sur la déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre d'actions relatives au programme pluriannuel de gestion sur la partie du bassin versant du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure présentée par le SyBTB.

> La Maire Sandrine PRECIGOUT

